

Mairie de Seyne les Alpes - Maison du Mulet

Appel à candidature pour une exposition photos

La Mairie de Seyne les Alpes organise une exposition photographique du 15 juin au 15 septembre 2019 sur le thème :

FAUNE SAUVAGE des ALPES du SUD

L'exposition est ouverte à tout photographe amateur ou professionnel de plus de 18 ans demeurant dans les départements 04, 05, 06

Thématique de l'exposition :

Par faune sauvage des Alpes (département du 04, 05 et 06), on entend : oiseaux, mammifères, insectes, reptiles, poissons, etc.

Comment participer :

La participation à cette exposition est gratuite et les inscriptions sont ouvertes du 1er avril au 15 mai 2019.

Le dépôt des dossiers de participation et les photos proposées doivent se faire obligatoirement en ligne à l'adresse suivante :

lamaisonmulet@gmail.com

Les participants feront parvenir leurs photos sous forme de fichiers numériques au nombre de **5 maximum**. Un mail d'accusé de réception leur sera envoyé à réception des dossiers. Lors de son inscription le participant doit fournir les informations suivantes :

- Nom et Prénom
- Adresse postale
- N° de tel fixe ou mobile
- Adresse e-mail

Concernant les photos :

- Lieu et date de la prise de vue
- Nom de l'espèce photographiée
- Photo sans annotation

Les images déposées devront être transmises

- en format JPG, 8 Mo minimum
- format exposé 30 X 40 cm. 300 DPI

SELECTION des PHOTOS EXPOSEES

L'ensemble des photographies sera soumis à un jury composé notamment de photographes, de naturalistes et de représentants de la commune de Seyne les Alpes. Ce jury se réunira à partir du 16 mai 2019 pour sélectionner les documents qui seront exposés. Il sélectionnera les photos sans connaître le nom des auteurs. Les photographies seront évaluées sur des critères artistiques, esthétiques et d'originalité. Les membres du jury et de l'équipe d'organisation ne sont pas autorisés à participer à l'exposition.

Les résultats seront communiqués par e-mail aux participants début juin.

EXPOSITION

En vue de réaliser l'exposition, un laboratoire professionnel sera chargé d'imprimer sur support rigide au format 30 x 40 cm les photos sélectionnées par le jury sur la base des fichiers envoyés. Les frais d'impression seront pris en charge par les organisateurs de l'exposition. Chacun des participants sélectionnés sera convié à la soirée de vernissage qui se déroulera le samedi 15 juin 2019 à la Maison du Mulet de Seyne les Alpes. Un diaporama d'une sélection de photos (non imprimées sur support rigide) sera présenté en parallèle dans la salle d'exposition. L'exposition se déroulera du 15 juin au 15 septembre 2019. A partir du mois d'octobre des ouvertures au public se feront éventuellement pendant les vacances scolaires et certains week-ends. Les photographes pourront récupérer les tirages sur demande à partir de mai 2020.

DROITS D'AUTEUR ET DE REPRODUCTION

En participant, le photographe affirme que toute image qu'il présente est son oeuvre originale et qu'il est détenteur des droits sur l'image concernée.

Par le fait de soumettre à l'appel à candidatures leurs photographies, les participants, cèdent, à titre gracieux, aux organisateurs, le droit de reproduire, de représenter, d'adapter et de communiquer au public les photographies, dans le strict cadre de publications directement liées à l'exposition et ce pour une période maximale de 1 an à compter de la date de publication des résultats du jury. Cette cession est consentie à titre gratuit. Les photographies restent la propriété de leur auteur. La Maison du Mulet s'engage à ne pas transférer ces droits d'exploitation à des tiers.

RESPONSABILITE

Les organisateurs ne pourront être tenus responsables de tout problème lié au déroulement de l'exposition qu'il s'agisse d'une erreur humaine, informatique ou de quelque autre nature.

En cas de force majeure, la Maison du Mulet se réserve le droit de modifier le présent règlement, de reporter ou d'annuler l'exposition. Sa responsabilité ne saurait être engagée du fait de ces modifications.

LOI INFORMATIQUE, FICHIERS ET LIBERTÉS

Les renseignements fournis par les participants pourront être utilisés dans le cadre de l'exposition photo. Dans tous les cas, il est rappelé que, conformément aux lois et directives européennes en vigueur et au règlement européen entré en application le 25 mai 2018, relatifs à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, les personnes qui ont participé à l'exposition photo disposent d'un droit d'opposition, d'accès et de rectification des données les concernant.

En conséquence, tout participant bénéficie auprès de l'organisateur de l'exposition d'un droit d'accès, d'interrogation, d'opposition, de rectification et de suppression pour les données le concernant, sur simple demande à l'adresse suivante :

Service Tourisme - Communication

Mairie - Grande Rue - 04140 SEYNE-les-ALPES

Tout envoi de document numérique vaut pour acceptation du règlement défini ci-dessus.

